

Impôts



Au Canada et au Québec, la déclaration de revenus est une obligation annuelle. Chaque année, les employeurs et divers organismes (gouvernementaux, financiers, etc.) ont jusqu'au 28 février pour vous fournir les relevés nécessaires pour la production des déclarations fiscales.

Avec la participation financière

Office
de la protection
du consommateur

Québec

L'idée de faire vos impôts peut sembler compliquée mais c'est une étape importante qui ouvre la porte à de nombreux avantages financiers. Vous pourriez, par exemple, être admissible à différents programmes sociaux et crédits d'impôt remboursables qui retourneront directement de l'argent dans vos poches. Vous pourriez aussi avoir droit à d'autres crédits qui réduiront le montant d'impôt que vous devez payer, le cas échéant. Ces crédits peuvent inclure des avantages pour les familles, les étudiants, les locataires et bien d'autres. Faire vos impôts correctement vous permettra de maximiser ces avantages.

Si vous avez un revenu modeste, plusieurs organismes offrent de l'aide pour produire vos déclarations. Ces services sont souvent gratuits ou à faible coût. Des bénévoles formés sont disponibles pour vous guider tout au long du processus. Il est possible de trouver ces services en effectuant une recherche sur le site Web du gouvernement du Canada.

Pour toute question relative aux impôts, vous pouvez consulter les sites Web officiels du gouvernement du Canada et de Revenu Québec.

450 756-1333 ou 1 866 414-1333
info@aceflanaudiere.ca
www.aceflanaudiere.ca



Lanaudière